

SAS A2M ASSURANCES

Procès-verbal de l'assemblée du 05/12/2023

Le 05/12/2023, à Goudourville

Les actionnaires de la **SAS A2M ASSURANCES** société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 1064 route Départementale 813 à 82400 Goudourville, immatriculée au RCS de Montauban, sous le numéro SIREN 897 840 104, se sont réunis à Goudourville, sur convocation qui leur a été adressée individuellement.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

L'assemblée est présidée par Mme **Aurore MEKIES**, en sa qualité de Président.

M. **Muslum TEKIN** est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 3 actionnaires, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévus par les statuts de la société. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession d'actions ;
- Pouvoirs à donner.

Après présentation du sujet du jour et discussions, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

La **SAS VALORIS** cède la totalité de ses 34 actions (représentant 34% du capital de la société) pour un montant de 340 euros, à M. **EL AZAMI EL HASSANI EL MEHDI**.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Fait à Goudourville le 05/12/2023,

Mme Aurore MEKIES



SAS VALORIS

SAS EASY COURTAGE

M. Muslum TEKIN



EASY COURTAGE

Aurore MEKIES

1064 RD 816 - 82400 Goudourville

06 09 55 65 69 - easy.courtage82@gmail.com

Siret : 884 865 213 00018 - Orias : 20006575